



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

De quoi ai-je besoin pour
ma démarche en ligne ?

→ **Identifiant et mot de passe**
de mon compte Éducation nationale (ATEN)
fournis par mon établissement
ou de mon compte France Connect
→ **Mon adresse de messagerie**



Mes choix de formation pour mon enfant

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :

J'accède à la rubrique « Inscription ».

Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant est affecté avant de commencer l'inscription dans cet établissement.

2

Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

Mes informations

3

Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.

Validation de l'inscription

4

Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.

5

Si l'établissement le demande, je prépare les documents à fournir en complément : des exemples et des formulaires téléchargeables sont disponibles, les dates et modalités de transmission au lycée sont précisées sur chaque document.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur www.education.gouv.fr/inscription-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

***Vous pouvez aussi
demander une
bourse de lycée.***





COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

Du 28 juin au 6 juillet 2021

Le déroulement de ma demande



1

Je me munis de mon dernier avis d'impôt
ou de ma déclaration de revenus.



2

Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ATEN

ou



j'accède à la rubrique « Bourse de lycée ».



3

Je fais une demande pour mon enfant
qui était en 3^e en collège et qui est au lycée public
à la rentrée 2021.



4

Je consulte le simulateur
pour voir si j'ai droit à une bourse.

Ma demande sera traitée dès la rentrée de septembre
par le service de gestion des bourses de mon académie.

En savoir plus sur
education.gouv.fr/aides-financieres-lycee